



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

**de la Commission permanente  
de l'administration publique**

**Le jeudi 2 octobre 2014 — Vol. 44 N° 3**

Élection à la présidence

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754  
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:  
[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Commission permanente de l'administration publique**

**Le jeudi 2 octobre 2014 — Vol. 44 N° 3**

**Table des matières**

Élection du président, M. Sylvain Gaudreault

1

**Intervenants**

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée

M. Dave Turcotte

M. Sylvain Gaudreault



Le jeudi 2 octobre 2014 — Vol. 44 N° 3

Élection à la présidence

*(Onze heures vingt minutes)*

**Le Président (M. Chagnon) :** Est-ce que nous avons aussi... Bien oui, on a même le son. On a le son puis le quorum, alors tout va bien, tout va bien.

Alors, je déclare la séance de la Commission de l'administration publique ouverte. La commission se réunit afin de procéder à l'élection à la présidence de la commission, et, conformément à l'article 117.5 du règlement, la présidence de cette commission revient à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Selon l'article 135 du règlement, le président est élu à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du président, M. Sylvain Gaudreault

Je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de président. Oui, M. le député de Saint-Jean.

**M. Turcotte :** Oui, M. le Président. Je fais motion afin que le député de Jonquière soit élu président de la Commission de l'administration publique.

**Le Président (M. Chagnon) :** Est-ce que M. le député de Jonquière accepte cette mise en nomination?

**M. Gaudreault :** J'accepte volontiers, M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon) :** Alors, et puisque c'est le cas, je vais mettre aux voix cette suggestion. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, la proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Chagnon) :** Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Chagnon) :** Est-ce que, de la part du groupe formant la deuxième opposition, cette proposition est adoptée?

**Une voix :** Adopté.

**Le Président (M. Chagnon) :** Adopté. Je déclare donc, après un deuxième... Est-ce qu'on doit faire un recomptage?

**Des voix :** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Chagnon) :** Non.

**Une voix :** ...

**Le Président (M. Chagnon) :** Ah! il y a ça. Ça répond. Alors, je déclare donc M. le député de Jonquière président de la Commission de l'administration et le félicite. Il sera président d'une longue succession de laquelle j'aurai été le premier président et fondateur de cette commission.

**M. Gaudreault :** ...à la hauteur de votre présidence.

**Le Président (M. Chagnon) :** Je ne suis aucunement inquiet.

Alors, je lève la séance de la commission, et, la commission ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au mercredi le 8 octobre 2014 où elle entreprendra un autre mandat.

*(Fin de la séance à 11 h 21)*